L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 20 OCTOBRE 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.
EDITION HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à bord du rôle des divers départs du journal, paieront $1 25 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page 4 éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces à un mois, dans la page éditoriale, paieront $2 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces seront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il leur conviendra selon : mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire dotée payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS :
DIMANCHE, 20 OCTOBRE.

☞ Pour la liste des navires à bord arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails, voir les annonces.

Par Thomas & Spear, au No 26 de la rue Bienville—Marchandises sèches, linge, confections, &c — sans réserve.
Par Hoffman Marks & Co, au No 36 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et fraîches.
Par A. Fazio, au No 48 de la rue de Chartres — Marchandises de fonds et de fantaisie, habillements, linge, &c.
Par D. F. Murphy, sur la Levée, au pied de la rue Poydras—Bitume.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

On trouvera la liste des lettres à la deuxième page.

La question de Rome.

Que nos lecteurs se rassurent : nous n'avons nullement l'intention de discuter ici la question si controversée du pouvoir temporel des Papes. Des volumes ont été écrits sur ce sujet et probablement sans convertir personne. Notre but est simplement de jeter un coup d'œil sur la situation et sur les éventualités menaçantes que semblent indiquer les dernières nouvelles.

Il y a certainement quelque chose de grandiose dans la figure de Pie IX, de ce vieillard angélique dont la douceur et la sérénité ne se démentent pas un seul instant au milieu des plus terribles orages.

Animé d'une foi inébranlable, il entend garder intactes les vieilles traditions de l'Eglise et il refuse énergiquement de renoncer à ses droits si patrimoniaux de St Pierre. C'est une grandeur d'âme digne d'un autre âge et qui doit commander le respect même à ceux qui pensent que cette fermeté ne peut qu'entraîner pour l'Eglise des conséquences désastreuses.

L'opinion généralement répandue en Europe est que le pouvoir temporel, qui n'existait pas dans les premiers siècles de l'église, est une institution qui date d'un temps. L'exemple des Etats Unis est là pour indiquer que la séparation complète du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel procure à l'église catholique des garanties d'indépendance et de sécurité plus complètes que celles dont elle jouit même dans les pays où la religion catholique est la religion de l'Etat. On en conclut que le chef Suprême de la religion catholique n'aurait qu'à gagner sous le rapport de l'influence spirituelle en se dégageant des complications matérielles dans lesquelles l'engage la préservation de ses pouvoirs temporels.

Mais lorsque le côté la question de savoir si la renonciation du Saint Père au pouvoir temporel serait ou non avantageuse au bon de l'Eglise, pour nous occuper spécialement de la situation présente de son gouvernement. Il est maintenant trop avéré que ce gouvernement ne maintient son autorité sur le peuple des provinces romaines et de Rome elle-même qu'avec le secours des bataillons de l'armée étrangère qui a été organisée à l'aide de recrutements opérés un peu partout. Les dénégations officielles de ce fait ne réussiront à convaincre personne. Il ressort également des derniers événements que les aspirations bien prononcées du peuple italien sont en faveur de tout mouvement ayant pour objet de faire de Rome la capitale du royaume d'Italie. Le gouvernement italien a fait arrêter Garibaldi et a pris des mesures pour empêcher l'invasion des Etats pontificaux, mais il est débordé par l'opinion populaire, et l'armée dont il dispose partage les sentiments du peuple et n'attend qu'un signal pour marcher elle même sur Rome. La convention de septembre menace de devenir une lettre morte comme le sont déjà les stipulations de Villa Franca.

Les troupes du Saint-Siège tiennent encore contre les volontaires de Garibaldi, mais si rien n'arrête le mouvement, ces derniers qui recevront continuellement des renforts arriveront sous les murs de Rome ; et leur arrivée sera le signal d'un soulèvement du peuple romain qui placera les défenseurs de la ville entre deux feux et rendra inévitable ou le renversement du gouvernement ou une intervention étrangère.

Si, c'est le gouvernement italien qui intervient, ce sera fait du pouvoir temporel. Le Pape pourra se plaindre et protester, mais son autorité ne sera plus que nominale, le gouvernement passera effectivement aux mains de ceux qui auront la charge de maintien de l'ordre. Il est d'ailleurs probable que Pie IX refuserait de rester à Rome sous la protection des soldats de Victor Emmanuel, et son départ ne ferait que précipiter l'annexion définitive de Rome à l'Italie.

Les dernières dépêches parlent, il est vrai, du mécontentement de Napoléon III et de la probabilité d'une intervention française. Nous ne savons pas dans les secrets du gouvernement impérial, mais nous avons peine à croire à une seconde expédition de Rome. Une pareille expédition serait mille fois plus impopulaire en France que la de cette de Mexique, et ce n'est pas peu dire. En présence des complications politiques actuelles ce serait rompre gros jeu que d'aller en Italie, dont l'alliance est à nouer, et de laquelle la France soit en droit de compter.

En admettant que l'occupation de Rome par les troupes françaises puisse s'opérer une seconde fois sans provoquer un conflit regrettable avec l'armée italienne, et que les mouvements garibaldiens finissent par s'apaiser, qu'arrive-t-il ensuite ? Un autre recueil de quelques années ou seulement qui paraît inévitable, on aura prolongé une situation qui, loin d'offrir une issue favorable, fait perdre tous les jours à l'Eglise un peu de son influence et de son prestige en Europe.

On peut se demander s'il ne serait pas d'une meilleure politique pour le Pape d'abandonner quelques-uns de ses droits temporels qui ne lui occasionne que des ennuis et des tribulations, plutôt que de persister dans une position qui ne présente d'autre alternative qu'une faite hors de l'Italie, ou l'occupation permanente de Rome par une armée étrangère. L'intérêt de l'Eglise catholique est que le Pape reste à Rome comme souverain spirituel et qu'il garde une sécurité complète contre des quatre grandes puissances catholiques de l'Europe. Le transfert du Saint-Siège dans un autre pays ne rétablirait pas le pouvoir temporel et ne pourrait qu'amoindrir le prestige dont les traditions ont entouré le siège principal de la Papauté.

N'y aurait-il pas, d'ailleurs, une touchante leçonde date la résolution que prendrait le chef de la catholicité de renoncer à ses droits de souverain temporel afin d'éviter l'effusion du sang et d'empêcher entre deux nations qui doivent rester sœurs, une rupture qui pourrait occasionner en Europe une conflagration générale ? Ne serait ce pas une belle application des préceptes de l'évangile ? Mais il est à craindre que le parti de la résistance ne l'emporte dans les conseils du Saint Siège et que tous les voyons sortir des événements actuels les conséquences les plus graves pour l'avenir de la Papauté et pour le repos de l'Europe entière.

FOURNEAUX, TUYAUX, POMPES, &c.—M. Jos P. Coulon, successeur de la maison Price & Coulon, 106, rue du Camp, annonce qu'il est l'agent des fameux fourneaux de cuisine de Mott. On trouvera à son magasin tous les articles qui rentrent dans le commerce du plombier, baignoires, robinets, tuyaux, pompes, arrosoirs pour douches, &c. Voir l'annonce.

On lit dans la *Gazette des Hôpitaux* :

"Nous avons le regret d'apprendre que la démission de M. le professeur Nélaton est arrivée au ministère de l'instruction publique.

"Le Pseudé paraît ainsi une de ses grandes personnalités."

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE ("CRESCENT ET STAR") DES JEUNES GENS DE LA NLLE ORLÉANS.—Cette Association composée de l'élite des jeunes gens des Second et Troisième Districts de cette ville, naît de près les efforts de quelques organisations plus anciennes.

Fondée le 22 février dernier par 81 membres, elle en compte aujourd'hui 110, dont le cœur sera toujours acquis à l'infortune et dont les mains seront toujours ouvertes à ceux qui sont dans la détresse. Nous tenons de bonne source que cette société de jeunes gens n'a pas secouru moins de 43 membres atteints de diverses fièvres. L'un d'eux, le regrettable Arthur T. McClure, a succombé. On trouvera plus loin des résolutions rédigées par un comité de cette Association pour honorer sa mémoire. Nous engageons tous les jeunes gens, mariés ou non, qui désirent s'enrôler sous la bannière désintéressée de la "charité" à se joindre à l'Association de Bienfaisance des Jeunes Gens, du "Crescent et Star" de cette ville.

Quand nous faisons cette invitation, nous pouvons donner l'assurance à ceux qui voudront contribuer aux frais de la Société que les fonds n'en seront pas dépensés follement, mais qu'ils seront employés avec scrupule dans l'intérêt mutuel de tous les membres.

Cette association requiert seulement une donation d'initiation de $5 et une contribution de $1 par mois. Le postulant doit avoir un caractère honorable, toutes autres circonstances personnelles n'affectant en rien sa demande.

Et l'association promet en retour :

1o. De fournir un médecin et des médicaments à tout membre malade et à lui payer $7 par semaine pendant sa maladie, ce qui ne dispensera pas le comité de visiter le malade et de lui donner des soins ;

2o. De faire donner à chaque mort une sépulture convenable ;

3o. Dans le cas où le défunt laisserait une femme et des enfants, de leur donner soins et assistance.

Les noms inscrits sur leur role d'officiers et membres sont une garantie que les promesses seront fidèlement remplies.

GRAND CHEMIN DE FER DE L'OUEST.—Le développement des voies ferrées est une condition indispensables à la prospérité d'un pays. Ce qui manque à la Nouvelle Orléans, ce sont des voies de communication plus nombreuses qui permettent au commerce de cette ville d'attirer les produits des Etats voisins en échange des marchandises dont les agriculteurs ont besoin, et qui fournissent à la navigation fluviale et océanique de nouveaux aliments. Tout projet qui tendra soit à étendre l'une des voies ferrées déjà existantes, soit à la création d'une nouvelle ligne, devra donc être accueilli avec faveur. C'est à ce titre que nous signalons à l'attention de tous ceux qui ont à cœur la prospérité de notre Etat et de notre ville une pétition qui est adressée au Congrès afin d'obtenir en faveur de la compagnie du "Grand Chemin de fer de la Nouvelle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest" la restauration de la concession de terres qui lui avait été précédemment faite, l'extension du délai fixé pour l'achèvement de la ligne et l'autorisation de régler et de liquider le compte de la compagnie avec le gouvernement. Le but de cette demande est de faciliter l'extension de la ligne jusqu'au Texas, de façon à mettre les producteurs de cette riche région en communication directe avec notre place. On trouvera le texte de la pétition dans les colonnes du Bulletin Commercial. Le temps de la pétition est déposé dans nos bureaux et nous invitons tous les intéressés à venir y apposer leur signature.

Asile de Bienfaisance de la Société française.

SALLE DE CONSEIL.
Nouvelle Orléans, 2? octobre 1867.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Plusieurs centaines de nos compatriotes viennent de recevoir à l'Asile français des secours inespérés.

Tous sont pénétrés de reconnaissance, pour monsieur le Consul de France, connaissant les soins convenables jusqu'au malade, mais craignant de froisser sa modestie, nous l'oublions pour le remercier publiquement.

Aujourd'hui que je suis entièrement rétabli, je ne puis m'empêcher de témoigner hautement l'estime et les sentiments de gratitude que nous professons pour le magistrat qui a épargné des pleurs à nos familles et qui nous a sauvés d'une mort presque certaine.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Rédacteur, que vous accueillerez ces quelques lignes dans votre estimable journal.

Nous vous en remercions et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pour tous les Français de l'Asile,
G. VERITÉ.

P. S. Nous devons beaucoup aux soins dévoués du savant docteur Herpet, si aimé de ses malades, et aux soins de Mr. le docteur Touatre.

Outre les pouvoirs oblier Mr Dudonnet dont le zèle dans les fonctions qu'il a acceptées de Mr. le Consul, touche au dévouement et qui en a obtenu le succès, il a été précédé par le général qu'il s'est choisi et qui est dirigé par Mr. Antoine Schmertzierzich.

Hautes Nouveautés—MM GUBLÉ & NIPPERT annoncent aujourd'hui dans nos colonnes un des plus beaux choix de nouveautés françaises et allemandes qui jusqu'à ce moment aient été à la Nouvelle-Orléans. Ce choix a été fait en Europe par eux-mêmes et se compose de garnitures d'autres de fantaisie et de confections pour dames. Ces confections sont en soie, drap et cachemire, et constituent un choix de robes de femmes élégantes de cette ville. Nous ajoutons à cet assortiment des gants de peau pour dames et messieurs, un magnifique set de peau Jouvin, et une série de Corsets Nouvelle et enfin, des dentelles et broderies, des bijouteries de jais, des vareuses et fait remarquables, des parures et robes de mariées, etc., les meilleurs corsets français de nuan, le sac d'enfants, en peau et cachemire, etc. Des articles pour toilette, des peignes, des chaînes, des peignes, des chaînes et les plus fines parfumeries françaises qu'on puisse désirer en Amérique. Les dames sont invitées à aller examiner un vaste et riche stock dont la fraîcheur et le goût ne le cèdent en rien à la modicité des prix au record mondé à toutes les bourses. Voyez l'annonce.

Préparez-vous pour le bonnes pluies.—Ce, la rentrée, mettez-vous et de remplir vos places de vos maisons de commerce et de banque et toutes les maisons d'affaires pourront vous offrir. Ces places sont les meilleures. Non seulement vous y gagnerez de bons appointements mais vous vous ferez en outre des relations précieuses qui vous pourront à la fortune. Or, pour profiter des chances qui peuvent favoriser votre ambition, il faut posséder des connaissances spéciales et nous les communiquons à tous ceux qui le désirent. Il est intéressant et les reprendre que le COLLEGE COMMERCIAL DE BOURGAT, si renommé par la supériorité de ses professeurs et leur sollicitude à faire progresser ceux qui suivent le Collège Commercial de Bourgat qui en payé d'affaires comme celui-ci est la providence de la jeunesse.

NOUVELLES MARITIMES.

Navires en route pour la Nlle-Orléans.

Du Havre—Barque Wapella, capitaine Orr, partie le 12 septembre—navire Alicia, capitaine Stuart, partie le 25 septembre.

Du Hâvre—Barque Lutkin, capitaine Landman, partie le 25 septembre—navire Annapolis, capitaine Loudon, partie le 26 septembre.

De Marseille—Barque Emily, capitaine Thurnell, partie le 17 septembre.

De Malaga—Navire Wild Hunter, capitaine Anderson, partie le 21 septembre—Barque Caroline, capitaine Perkins, expédiée le 8 septembre.

PROFESSION DE FOI D'AFFRANCHIS.

Un journal de Savannah publie la profession de foi de M. Kilick Mahaly, candidat de couleur à la convention en Géorgie, en voici un extrait :

"Si je suis élu, j'emploirai tous mes faibles moyens à réconcilier les deux sections. Nous avons en assez de guerre et de colère. Je m'efforcerai certainement de développer le progrès de ma race, mais aussi d'améliorer la condition des blancs, persuadé que l'intérêt des deux races est identique au Sud.

"Je demanderai l'abrogation des taxes injustes qui pèsent sur les produits de mon pays, le coton et le sucre. Vous savez par exemple ce qu'est la taxe sur le coton. L'an dernier j'ai lonné, dans le comté même, une petite ferme au docteur Simmons. J'ai fait cinq balles. J'ai payé $10 par balle, en tout $50. Inutile de dire aux pauvres gens comme moi combien cet argent m'a coûté de sueur. Mais, si j'avais suffi pour nourrir ma famille. Je sais ce que c'est que cette taxe, et j'en désire le rappel.

"Vous voulez connaître mon opinion sur la reconstruction : suivant moi, elle doit s'opérer en effet, par une loi générale ; mais, si je suis élu, j'aurai de mon influence pour que tous les civilyas le retirent dans la jouissance de leur droit électoral."

Autre profession de foi, empruntée au même journal, et émanant du sieur Cupid Brooks, affranchi et candidat, à la convention pour le district d'Atlanta :

"Je ne suis candidat que depuis peu de jours et déjà la calomnie s'acharne contre moi. Des gens qui vers ma conscience que j'aurai les suffrages de presque tous les blancs de cette paroisse et que par conséquent ceux de ma couleur doivent se défier de moi et voter contre moi. Tout cela est mal et il n'est jeui rien réaliser de bon. Je reconnais avec beaucoup de plaisir et un peu d'orgueil que tous les gens de bien, citoyens notables, qui ont leurs intérêts ici et non point ailleurs, n'ont engagé à me présenter et m'ont promis leur appui. Mes amis de couleur disent qu'ils ne sauraient davantage, à cause de cela, et être satisfaits de voir un homme de leur race jouir d'une telle considération ; que pourrait-il y avoir de plus favorable pour moi que l'encouragement et la sympathie de ces hommes que j'ai toujours respectés et que je respecte encore ? Je ne connais pas-tant, mes amis de couleur, de vous mettre en garde contre les mauvais conseils ; vous êtes les amis des étrangers, ces inconnus, qui ne sont pas vos amis, mais vous, sont les amis de personne ici. Ce qu'ils veulent, ce sont votre argent, vos votes surtout, et au moyen de ces votes, les gros emploie, après quoi ils vous laisse rentrer dans votre stock dont la fraîcheur et le goût ne le cèdent en rien à la modicité du prix au record mondé à toutes les bourses. Voyez l'annonce.

FOURNEAUX, TUYAUX, POMPES, &c.—M. Jos P. Coulon, successeur de la maison Price & Coulon, 106, rue du Camp, annonce qu'il est l'agent des fameux fourneaux de cuisine de Mott. On trouvera à son magasin tous les articles qui rentrent dans le commerce du plombier, baignoires, robinets, tuyaux, pompes, arrosoirs pour douches, &c. Voir l'annonce.

On lit dans la *Gazette des Hôpitaux* :

"Nous avons le regret d'apprendre que la démission de M. le professeur Nélaton est arrivée au ministère de l'instruction publique.

"Le Pseudé paraît ainsi une de ses grandes personnalités."

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Louisianais* de St-Jacques :

"HÉLÈNE BLANCHE.—Une personne malheureuse et digne de foi nous dit avoir vu de la gelée blanche mardi matin. Si cela est, comme nous devons le croire, l'épidémie épargnera les campagnes non encore infectées et inquiètes. Quant aux lieux où le fléau sévit encore, ils seront bientôt purifiés et assainis par cette providentielle gelée.

Au reste, il est probable que l'hiver ne se fera pas longtemps attendre. Les grues ont déjà émigré, les oies sauvages ont fait leur apparition dans notre paroisse, les nuits et les matinées sont fraîches comme en novembre.

Evitons toutefois, si la chose est possible, le soleil brûlant du haut du jour, et n'oublions pas que rien n'est dangereux comme une brusque transition dans la température.

Les Levées.—On lit dans l'*Avant-Coureur* de St Charles :

Les habitants de St-Charles n'avaient pas attendu le cri de l'oie et ils avaient eu, le 9, une réunion dont voici le compte-rendu :

"A une assemblée de pénitence, convoquée par M. Joseph Brunsan, syndic du de arrondissement de la paroisse St-Charles, rive gauche, nous soussignés, nous sommes transportés à l'habitation Fairview, dans les dits arrondissement et paroisse, afin d'examiner les levées et de constater les travaux qu'elles nécessitent, et, après mûre délibération, nous avons décidé qu'il fallait construire une nouvelle levée, à environ deux acres au-dessous de la résidence devant laquelle l'ancienne levée s'est complètement éboulée sur une longueur d'au moins quatre cents pieds.

"Nous avons de plus tracé, conformément aux règlements du jury de police de la paroisse, la ligne d'une nouvelle levée, au lieu donnant les dimensions suivantes : longueur entière 1074 pieds, dont 220 pour le bras supérieur, 600 pour la section intermédiaire et 215 pour le bras inférieur ; hauteur (8 pieds de masse perpendiculaire) 10 pieds ; base, 64, et sommet, 8 pieds. Nous avons planté quatre piquets sur la ligne de la dite nouvelle levée, à l'extrémité supérieure, à l'angle supérieur, à l'angle inférieur et à l'extrémité inférieure.

"Nous avons en outre résolu que les travaux à la dite nouvelle levée commenceraient au plus tard le 20 du présent mois d'octobre, avec une moyenne d'un moins cinquante ouvriers par jour, et que la dite nouvelle levée serait entièrement finie et achevée au plus tard le 15 décembre prochain.

"Et nous avons signé le présent procès-verbal, ce 9 octobre 1867, à l'habitation Fairview, paroisse St Charles.

"PIERRE SONIAT,
"EMILE ROMY,
"S. ST-MARTIN, Agent.
"JOSEPH BRUNSAN, Syndic du de arrondissement, de la paroisse St Charles."

BAYOU LAFOURCHE. — Nous lisons dans la *Sentinelle* de Thibodeaux :

Nous apprenons que quelques habitants vont commencer à mettre leurs canaux. De ce nombre sont M. H. Verges, sur le bayou Lafourche, et M. M. H. Daniels, sur le bayou Black, dans la paroisse de Terrebonne. Tous deux ayant une forte recette à exploiter, ils sont parvenus à engager tout le personnel nécessaire pour l'exploitation à des prix fort élevés, et encore ont ils beaucoup de peine à en se procurer. Chez le premier principalement, les employés de confiance, après avoir contracté à $15 par mois, la nourriture non comprise, ont, sur les instances d'un des leurs qui paraissait pour de leur confiance, exigé, lorsqu'il s'est agi de commencer le travail, la nourriture. Cette injuste prétention leur a été refusée. Aussi, se voyant dans la nécessité d'aller chercher ailleurs du travail ou de s'en tenir au premier marché, ils sont tous consentis à travailler au prix convenu, excepté l'auteur du complot qui, sans avoir refusé, s'est quitté.

Les eaux du bayou ont atteint, cependant, leur niveau le plus bas ; à peine a-t-il reste assez d'eau pour la navigation des petits bateaux qui sont destinés à nous approvisionner d'huîtres, poissons, oranges, bananes et autres comestibles de la saison. Quant aux petits bateaux à vapeur qui desservent le Bayou Lafourche, ils sont arrêtés à Donaldsonville ; pas moyen d'aller plus loin ; il faut qu'ils se traînent, le peu de fois qu'ils vont à bord dans un chaland, pour qu'il nous parvienne de la un retard considérable dans les envois.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—1?? octobre.

THERMOMÈTRE DE C. DUTASEL, Opticien, Rue Canal, entre Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	72 deg.
Midi	78 "
3 heures P. M.	77 "
6 heures P. M.	77 "

RAPPORT MORTUAIRE.—Il y a eu dans la dernière journée quatre tués : 6 heures du matin, 1 décès dont 30 de la fièvre jaune.

TROUVÉ MORT.—Le sergent Sheldon rapporte que le corps d'un homme blanc a été trouvé hier matin dans un hangar sur la levée, devant la rue Robin. L'homme, dit-on, était sorti la veille de l'hôpital et était allé dormir sous le hangar où il est mort pendant la nuit.

COUR DE RÉCURION, 1er DEUXIÈME DISTRICT.—Le Gallant d'Oliver Canton, maître d'une maison de pension, rue Gallatin, accusé d'avoir tué un marin nommé James Rayon, dans la soirée du 6 courant, a été examiné hier. Cet homme a été renvoyé devant la Première Cour de District pour homicide. La caution, fixée à $2,000, n'a pas été fournie.

Un matelot du nom de Mayo, a été arrêté hier soir, comme témoin important dans cette affaire.

COUR DE POLICE.—Ernest Joseph accusé par Sarah Joseph, d'avoir menacé de poignard avec intention de tuer, a été arrêté hier.

CORRECTIONNEL.—Camille Dusky et Nicholas Cortanda auront à répondre le 21 du courant sur l'accusation d'avoir assailli, avec intention de la tuer, S. D. Jacobs, à bord du schooner Texana, moulin dans le Nouveau Bassin.

George Whitlock, nègre, coupable d'avoir commis un vol rue Etats, a été envoyé au workhouse pour 90 jours.

EMIGRANTS.—Le Wayne aurait apporté sur la barque Doretta, avec 212 immigrants venant de Brême, remontant le Bayou pour venir en ville, a donné ordre aux Bureaux des maîtres du port de faire mouiller la barque dans le courant du fleuve et d'empêcher le débarquement des passagers.

Le chef de police a envoyé un bateau dans le même but. Le général Mower, du sol, où, a donné l'ordre de retenir le navire en bas du fleuve.

BILLETS DE VILLE DÉTRUITS.—Hier, à l'asile du 4RE, une somme de soixante-dix mille à quatre-vingt-cinq mille francs en billets de ville, dont soixante neuf mille se composaient de billets de vingt piastres et la balance de billets déchirés et de petits billets mutilés, a été anéantie par le feu en présence des autorités compétentes.

CHEMIN DE FER DES RUES CANAL ET CLAIBORNE.—Cette entreprise commence sous les plus favorables auspices. Hier à midi la Compagnie a mis la main à un premier opération rue du Canal près de la Levée Dumaine, en présence de beaucoup de gens tous intéressés au succès de la nouvelle ligne. Les cérémonies ont été inaugurées par une adresse de M. George W. Race membre distingué du parti de la Paix, qui fait ressortir, dans un langage inscrit et très orné, les avantages qui doivent résulter de l'exécution du chemin de fer Canal, Poydras et Claiborne. M. Race n'a pu développer que des idées, devenues depuis longtemps populaires, mais la manière dont il les a présentées a fortement saisi les esprits et est couverti tout incrédule, a supposer qu'il puisse y avoir encore des gens opposés à la construction de ce moyen de communication urbaines.

Après le discours de M. Race, on ajournement a eu lieu au bureau de la Compagnie, au coin de rue Canal et Canal, où tous se sont pressés en collation à été servie. Parmi les personnes présentes nous avons remarqué nombre de citoyens notables et une pleine délégation de la presse locale. Etaient là aussi le maire général Mower, l'Hon. Alexandre Dimitri, Thomas A. Adams, président de la Compagnie d'assurance du Crescent ; le Dr Stephen Heath, M J. M. Lapeyre, M. C. E. Girardey, le général Swift, le général Blanchard et d'autres personnes. L'énergique président de la Compagnie, le général C. A. Loubizan, présidait à cette fête où on tut brillé de nouveau ses manières courtoises et son esprit d'hospitalité si connus. Les toasts ont été portés au général Mower, au président de la Compagnie, au succès de l'entreprise et à la presse. Le professeur Dimitri, au nom du général Loubizan, a été porté d'une manière fort heureuse. Dans une allocution improvisée, il a mis en relief tous les efforts de ce citoyen distingué, et l'esprit avec lequel il s'est acquitté de sa mission a charmé tout le monde.

M. Baron, du *Picayune*, a pris très habilement la parole pour la Presse. Quand nous avons quitté l'honorable compagnie, la gaîté, l'appétit et les bons mots ne semblaient pas épuisés et nous ignorons combien de temps encore a duré cette aimable fête.

VICTOR COUSIN.

Les hommes de lettres ne travaillent plus,—disait M. Rollon dans le *Nain jaune*—peut-être parce que le public ne demande plus de livres. Il vous en faut quelque chose, mais là n'est pas la question. Il est évident que le travail sent fait les grands hommes en littérature, et M. Rollon a pris pour exemple Victor Cousin sur lequel il donne des détails curieux.

Victor Cousin, à soixante-quinze ans, se lève tous les matins à six heures, et travaillait jusqu'à deux heures de l'après-midi, sans prendre autre chose qu'une demi-tasse de chocolat. On a dit de lui tout le mal possible ; mais presque tous ceux qui en ont mal parlé en avaient eu peur. Il avait mêmé une trentaine de secrétaires.

Avec ses yeux étincelants, ses traits fatigués, ses démarches droites et hautaines, il fascinait. J'en connais qui pendant plusieurs mois n'ont jamais pu soutenir l'éclat de son regard.

Il ne vivait que de son œuvre et pour son œuvre. Quand il écrivait la jeunesse de Mazarin, un matin, il fait appeler son secrétaire. Le secrétaire descend et le trouve qui se promenait dans son jardin. C'était à Cannes. La matinée était superbe et les oranges étaient couvertes de fleurs.

—Mon garçon, lui dit-il, les Espagnols triomphent. (Supposition de secrétaire.) Qui, ils triomphent, je m'en doutais, mais maintenant j'ai les preuves en main : je viens de recevoir des lettres de Rome.

Il parlait de la guerre de Trente ans.

Le soir, lumi de madame de Longueville faisait sa partie de femmes, puis il se couchait ; son domestique lui lisait la *Revue des Deux Mondes*. Victor Cousin réalisait et ne s'endormait à la plupart du temps que sur une seule lecture.

Nos contemporains n'ont guère que ce point de commun blanche avec M. Cousin, et encore la *Revue* les endort-elle du premier coup. Ils ont tort d'ailleurs.

—Le zouave guérisseur, déjà oublié par nos bons Parisiens, a rejoin chez Chaux, dans le *Charivari* de ce mois.

"—Vous ne faites rien prendre à l'intérieur ?

"—Les drogues ça m'est défendu, mais vous me zouave je puis vous introduire mon sabre dans le ventre."

AFFAIRES ITALIENNES.

Dès le 25 septembre, l'*Opinione Nazionale*, organe de M. Ratazzi, publiait la note suivante :

"C'est sur le bon sens et sur le patriotisme des partisans du général Garibaldi que comptent le gouvernement et le pays, qui tendent, tout comme eux, vers cette Rome dont les traités nous tiennent aujourd'hui éloignée. Mais dont "l'espoir des changements dans la situation de l'Europe et de nouvelles alliances pourraient nous rapprocher." En somme, Rome devra venir à nous "bientôt," sans que le gouvernement ni le pays doivent se préoccuper de conventions manquées et de pactes internationaux négligés."

Il est impossible de ne pas remarquer le caractère diplomatique de cette Note, qui emprunte aux circonstances que véritable gravité. Tout y est indiqué, rien n'y est affirmé. On ne sait au juste si le cabinet italien se propose d'obtenir du gouvernement français une révision de la Convention de septembre, ou s'il est déjà résolu à demander, dès à présent, pour achever l'œuvre de l'unité italienne, le concours d'une *alliance nouvelle*, c'est-à-dire de l'alliance prussienne.

Voici le texte de la protestation des députés de la gauche italienne.

Très honorable monsieur le président,

Profondément émus par l'arrestation de leur illustre collègue, le général Garibaldi, les soussignés rappellent que la Constitution sanctionne solennellement l'inviolabilité personnelle des représentants de la nation ;

En retenant fermement que l'article 1 de la loi fondamentale ait été violé dans l'acte qu'ils dénoncent,

Ils n'avisent à Votre Seigneurie très illustre afin que, en qualité de président de la Chambre et intérêt légitimes des garanties parlementaires, elle veuille bien intervenir, et vous n'êtes pas encore intervenu directement par votre initiative, avec votre autorité, auprès du pouvoir responsable, pour la prompte réparation d'une illégalité qui ne peut qu'attrister fortement le sentiment national.

F. De Boni, Vincent Carbonelli, Francesco Lovito, Francesco Crispi, Antonio Erici, F. D'Guerrazzi, F. Palamenga, B. Miceli, B. Cairoli, G. Acerbi, Marco Macchi, A. Bargoni, N. Fabrini, Gaetano Grossi, L. Laporta, P. Rogadei, E. Lazzaro, N. Botta, G. Oliva, Cattari Cavalcanti.

L'AGITATEUR KOSSUTH.

"Le nom de Kossuth, dit le *Fremdenblatt*, est actuellement dans toutes les bouches, mais le célèbre agitateur n'aura pas sujet d'être très satisfait des résultats de ses dernières manœuvres. C'est un fait que l'on ne peut méconnaître, que Kossuth par suite de l'agitation qu'il a provoquée depuis plusieurs semaines, *a fait énormément perdu de sa popularité*. Le peuple est profondément convaincu que la politique de Kossuth ne peut se faire pour qu'à l'aide de la Russie, que l'on hait en généralement, qu'elle se déclare franchement comme ennemie où qu'elle s'affiche du manteau de l'amitié.

"Le démenti catégorique de Kossuth sur ce qui a été dit de son entrevue à Dieppe avec le comte de Rastchefsky a eu, il est vrai, un effet momentané ; il n'aura, cela, le droit continue à subsister et les organes du parti Deak ne manquent pas de prétexter le plus possible cette déposition sceptique des journaux.

"Le baron Kemeny publie aujourd'hui dans le *Nagyka* son second article contre la dernière lettre de Kossuth, et cette une lettre non moins connue jusqu'à ce que l'ancien gouverneur a adressée à ses ministres Bartunbon Szermerne et Casimir Babyany, dans laquelle Kossuth déclare d'avoir entamé des négociations avec *Paris et que la venue de la comtesse Kossuth a le grand dur Constantin*.

"Il est certain que les ministres précités durent se retirer sans avoir pu mettre ce projet à exécution, mais ce plan, qui a réellement existé, prête de nouveau à Kossuth le caractère *politique de K. vatt*, et sur ce à quoi on devait s'attendre, à un moment donné, de cette entrée de *Constan*. La publication de cette lettre prouve que Kossuth comprend, une grande sensation dans tout le pays.

"Kossuth a menacé le parti Deak que, s'il le provoque, il dévoilerait des faits qui seraient certainement fort désagréables à certaines personnes.

"La publication de cet écrit éminemment intéressant est la réponse de Kemeny, l'orateur du parti Deak, à cette menace de l'ex-gouverneur. Que Dieu veuille que ce soit une fine ! on comprend pas comment Kossuth s'est laissé aller à parler si légèrement.

"Il y a en Hongrie, comme d'anciens émigrants qui portent dévoiler toute une catégorie de faits qui produiraient dans l'*Europe un Tremblement* nouveau, voire même *l'adoption* de Kossuth comme chef de parti. Nous avons, nous serons à même de parler d'un procès de *falsification de banknotes* qui a eu lieu au commencement de la guerre de 1850, et qui pourrait faire naître une énorme sensation.

UN SINGULIER PROCES.

CONFUSION D'ENFANTS.

Voici un procès qui offre une situation bien émouvante. C'est là une trag que histoire qui vaut la peine d'être recueillie, elle montrera comment des expiations de tout, du premier moment qui, quoqu'on en dise, n'est pas toujours le bon.

La femme Dufour, mariée depuis plus de quinze ans, met au monde un enfant, c'était le cinquième. Elle l'enfantait dans les larmes, car elle était veuve seulement depuis sept à huit mois. Elle s'efrayée de cette nouvelle charge ; et, dans un moment de découragement, elle envoie son enfant à l'hospice d'Agen, en ayant soin toutefois de lui attacher au cou un morceau d'indienne, dont elle conserve un autre échantillon, et qui devait lui garantir l'identité de son enfant.

Quelques jours plus tard, la nature reprenant ses droits, la mère se rend à l'hospice d'Agen et demande son enfant à la Sœur Supérieure.

Les sœurs, après s'être assurées de l'identité de l'enfant, à la marque du morceau d'indienne, indiquent à la mère que son fils a été mis en nourrice à Seyches, chez une femme Gaillard.

La mère court à Seyches, se fait indiquer la femme Gaillard, et trouve chez elle un enfant âgé de quinze mois qui ne ressemble en rien à l'hospice en sortant de nourrice, et envoyé à cette seule circonstance, elle ne fait pour toutes les filles désinvoltes.

Jusqu'à ajouter que la mère, qui, pendant plus de vingt ans, avait donné tous ses soins et toute sa tendresse à cette qu'elle croyait être sa fille, a refusé de se rendre à l'évidence des raisonnements et des preuves indéniables, et quand une décision souveraine intervint à la cour d'Agen, elle continua à repousser l'enfant que la justice lui désignait comme étant le sien, mais qu'elle ne reconnaît pas pour le sien.

Un dit même que la pauvre servante qui avait cru retrouver sa mère n'a pu même obtenir de cette dernière, alors qu'elle allait mourir, l'autorisation nécessaire pour se mêler. Elle lui a même fait d'autres sommations, la mère n'a jamais répondu.

C'est ainsi que la cour d'une génération qui paraît en légitimité légale dans les registres de l'état civil s'élève et grandit une autre génération qui ne peut pas prouver sa légitimité que dans les imprescriptibles sentiments du cœur.

NOU